

COLOMBAN

ET LA SPIRITUALITÉ BRETONNE (*)

Le monachisme, dans lequel le chrétien recherche la vie parfaite, est né en Orient et il ne s'est répandu dans les Gaules qu'à la fin du IV^e siècle. Les premières grandes abbayes occidentales suivirent des règles très différentes les unes des autres ; la règle bénédictine, en effet, instaurée au Mont-Cassin par Benoît de Norcia vers 510, mit un temps infini à se répandre hors de l'Italie méridionale. Dans l'Ouest, dans l'Est et bientôt dans le Nord des Gaules, ce sont les règles bretonnes qui prévalurent.

Deux hommes ont rédigé ces règles bretonnes : saint Gildas, l'historien des invasions saxonnes dont les disciples peupleront de couvents l'Armorique, et saint Colomban dont l'influence s'est fait plus particulièrement sentir dans les contrées qui formeront plus tard la Lotharingie entre les Flandres et l'Italie. Mouvements parallèles et presque identiques qui puisent leurs sources en Irlande et en Grande Bretagne.

En Irlande, saint Brendan que la légende envoie, dans un pittoresque voyage, à la recherche du Paradis, et, de fait, il recherchait bien le Paradis perdu, saint Brendan paraît le père du monachisme de l'Erin, convertie par saint Patrice. Le monastère de Bangor, sur le golfe de Belfast, paraît la pépinière d'où sortiront les moines errants, convertisseurs de barbares, dont le plus illustre est saint Colomban.

Saint Iltut, saint Ydeuc comme on l'appelle sur les confins gallos de l'Armorique, paraît le père du monachisme de la Grande Bretagne et le monastère de Lann Iltut, dans le comté de Clamorgan, à l'embouchure de la Severn, devait fournir le plus clair de l'émigration monastique bretonne en Armorique.

Saint Gildas, plus vieux que saint Colomban d'un demi-

(*) Nous avons pensé que cette étude de l'historien lorrain qui est l'hôte de la Bretagne, serait lue par nos lecteurs avec plaisir et profit, même après l'article où J. Loth a analysé le livre du P. J. RYAN, S. J. (*Irish monasticism*, Dublin, 1931) dans les *Annales de Bretagne*, t. XL, 1933, p. 375 et 661 et dans la *Revue celtique*, t. L, p. 184. N.D.L.R.

siècle, a donné une règle assez semblable. La règle colombanienne est une règle bretonne et pourtant les moines bretons, comme les bénédictins, se réclament des pères des déserts égyptiens. Ces orientaux ont peut-être été connus par Cassien, ou plus simplement par le patriarche d'Alexandrie, saint Athanase qui, exilé à Trèves en 336, se chargea d'écrire, à la demande des évêques des Gaules, une vie de saint Antoine, ou encore par saint Germain d'Auxerre, le maître de saint Ilut. En tous cas, puisant à la même source, saint Benoît d'une part, saint Colomban de l'autre, l'ont fait couler en sens diamétralement opposés.

La vie de saint Colomban nous est bien connue. Elle a été écrite par Jonas, moine de Bobbio qui entra dans cette abbaye en 618, trois ans seulement après la mort du saint, et qui put y recueillir les témoignages de nombreux compagnons et disciples de Colomban. C'est donc un document contemporain, certes entaché d'erreurs et d'inexactitudes, hagiographique pour tout dire, mais infiniment précieux (1). Il n'en est malheureusement pas de même de la vie de saint Gildas, attribuée à Vitalis, abbé de Ruis, fort suspecte et en tous cas très tardive puisqu'elle n'est pas antérieure à 1040, c'est-à-dire près de 500 ans après la mort du saint (2).

Nous ignorons tout de l'enfance de saint Colomban. Selon la tradition, il naquit dans le Leinster, au sud de l'Irlande. Moine à Bangor, il semble y avoir été fort instruit non seulement dans les Ecritures, mais aussi dans les lettres profanes. Il quitta son monastère avec son neveu Gall et, par les Flandres sans doute, se dirigea vers l'Austrasie, inaugurant la longue émigration des Irlandais vers les marches germaniques. Il avait avec lui une petite troupe de moines voyageurs, de ceux qu'on appelait les *gyrovagants*. L'immense et déserte forêt de la Vôge où il aborda

(1) La vie de saint Colomban par Jonas a été éditée souvent. Edition dans *Patrologie latine* de Migne, tome LXXXVII, col. 1011 et sq. Critique par B. KRUSCH dans *Monumenta Germaniae historica. Scriptores Meroving.*, tome IV, p. 30 et sq.

(2) Editée par Mommsen, *Monumenta Germ. Auctores antiquissimi*, tome XIII, p. 11 et sq. Cf. plutôt Ferdinand Lot, *Mélanges d'histoire bretonne*, Paris, 1907. Critique p. 207 et sq., édition p. 431 et sq. On peut se reporter avec prudence au charmant ouvrage de J. FONSSAGRIVES, *Saint Gildas et la société bretonne au VI^e siècle*, Paris, Poussielgue, 1908, in-12° de 420 p.

lui plut. Ces moines bretons se réfugient instinctivement dans les forêts.

Comme l'Armorique, la Vôge avait été défrichée à l'époque romaine, mais, les invasions l'ayant dépeuplée, la forêt, l'ample et majestueuse forêt, avait repris tous ses droits, ensevelissant les villas, les hameaux et les cimetières que l'on retrouve encore intacts.

Dans la vallée du Breuchin, l'une des sources de la Saône, il trouva trois villas ruinées : Annegray (1) où il s'établit d'abord, Luxeuil, ancienne station thermale où il se fixa ensuite, et Fontaine. Trois monastères qu'il peupla de ses moines, mais dont Luxeuil demeura le centre.

Le *vallum* des *villae* romaines formait une clôture suffisante, il ne restait plus qu'à bâtir les huttes des anachorètes, l'église conventuelle et qu'à chercher dans les baies sauvages, les myrtilles et l'essartement des pauvres terres de grès, une nourriture rudimentaire.

C'est là, dans ces solitudes dont les Vosges impénétrables, mieux que l'Armorique dénudée, nous ont conservé la vivante image que Colomban va développer son œuvre et établir sa règle.

★
★

« Avant tout », dit Colomban au début de cette règle, « nous devons apprendre à aimer Dieu de tout notre cœur, de tout notre esprit et de toutes nos forces, et le prochain comme nous-mêmes ».

L'amour de Dieu comporte l'obéissance absolue à son représentant sur la terre, au Supérieur : « Il faut obéir au premier mot du Supérieur. Celui qui entendant ce mot ne se lève pas aussitôt, doit être jugé comme désobéissant. Celui qui contredit commet un crime, car non seulement il est coupable de désobéissance, mais ouvrant aux autres la porte de la contradiction, il est le destructeur de beaucoup ».

« Si quelqu'un murmure, il doit être rejeté jusqu'à ce qu'il fasse preuve de bonne volonté ».

Mais jusqu'ou donc l'obéissance doit-elle aller ?

(1) Annegray, Commune de la Voivre, Luxeuil et Fontaine-lès-Luxeuil, Haute-Saône, arr. de Lure. Cf. abbé Eug. MARTIN, docteur ès-lettres, *Saint Colomban. Coll.* « Les saints », Paris, Gabalda, in-12°, 1921, qui a suivi Jonas et reste très dur pour la reine Brunehaut.

Jusqu'à la mort. « Car selon la parole de l'Apôtre (*Phil.* II 5-8) « Humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis. »

Le moine doit observer un silence rigoureux.

La nourriture du moine doit être vile et tardive (*cibus vespertinus*) fuyant la satiété et l'ivresse. Elle doit soutenir et ne pas nuire : des légumes, des légumineuses, de la farine mêlée d'eau et un petit morceau de pain, de façon que le ventre ne soit pas chargé, ni l'esprit suffoqué.

« Il faut jeûner tous les jours, comme il faut prier tous les jours, travailler tous les jours, lire tous les jours ».

Le simple fidèle n'a qu'à s'éloigner du péché et de ses occasions, mais le moine doit infiniment plus ; une abnégation absolue. Que celui qui ne peut pas, ne se fasse pas moine ; mais que celui qui a voulu être moine soit logique avec lui-même, qu'il accepte toutes les conséquences de son choix.

Le moine a renoncé à tout. Il doit être pauvre, non seulement matériellement, cela va de soi, mais il doit l'être en pensée. La cupidité est la lèpre du moine ; le désir, l'envie doit être foulé aux pieds.

« La première perfection du moine, c'est la nudité et le mépris de ses facultés, la seconde c'est l'arrachement des vices, la troisième, c'est l'amour continuel, le plus parfait, de Dieu, l'amour du joug des choses divines qui succède à l'oubli des choses terrestres.

« Mais la vanité est encore plus périlleuse pour le moine que la cupidité, c'est le péché des pharisiens, qui, elle aussi, doit être impitoyablement foulée aux pieds. »

Naturellement, le moine doit pratiquer la plus stricte chasteté, non seulement du corps, mais de l'esprit. Car, à quoi sert d'être vierge de corps, si l'on n'est pas vierge d'esprit ?

Enfin, la discrétion est aussi nécessaire au moine, la discrétion, la modération, le discernement entre le bien et le mal.

On ne peut parvenir d'un seul coup à la perfection, il faut commencer petitement pour arriver au bien d'abord, au mieux ensuite. Chercher les biens, éviter les maux.

Mais quels sont ces biens ? L'honnêteté, la piété, la justice, la vérité, la charité, la paix salutaire, la joie spirituelle avec les fruits de l'esprit.

Quels sont les maux ? La malice, la corruption, l'impiété, l'injustice, le mensonge, l'avarice, la haine, la discorde, l'amertume avec les fruits multiples qui en naissent et qui sont aussi innombrables que variés.

Il faut discerner entre les vices et les vertus.

Il y a huit péchés capitaux : la gourmandise à laquelle s'oppose l'abstinence, la luxure à laquelle s'oppose la chasteté, l'envie auquel s'oppose la bonté, la colère à laquelle s'oppose la patience, la tristesse à laquelle s'oppose la joie, la paresse à laquelle s'oppose l'amour du travail, la vaine gloire à laquelle s'oppose l'humilité, l'orgueil auquel s'oppose l'obéissance. Mais il y a encore l'impiété, l'instabilité, la délation et la médisance que combattent la piété et la ferveur, la stabilité, la vigilance et la largeur d'esprit, le silence.

Il faut atteindre la perfection.

Et voici les moyens. Tout d'abord la mortification. La mortification est la grande règle du moine. Elle se trouve dans l'obéissance absolue. Il faut exécuter tout ce qui est commandé, même si on ne comprend pas, sans murmure, sans hésitation, sans chercher à savoir pourquoi. Exécuter même les choses impossibles si elles sont ordonnées. Et Jonas nous raconte qu'un jour les moines étaient brisés par une épidémie. Colomban accourut, ordonna aux malades de se lever pour aller battre au fléau le blé dans la grange. La plupart des moines se levèrent et se mirent au travail, ils furent guéris tandis que ceux qui étaient restés dans leur lit virent leur fièvre redoubler.

La mortification se trouve encore dans le travail, un dur travail des mains. Il faut essarter les ronces et les épines, faire de la terre en abattant les chênes et les hêtres à grand renfort de haches et de merlin, retourner la terre à la houe sans le secours d'aucun animal, semer, sarcler, moissonner, car le travail de la terre est le travail béni, toujours en plein air, par la pluie, par le vent, par la chaleur comme par le froid.

Avec la mortification, la prière. Le travail n'est coupé que par la prière et les prières dites debout ou à genoux sont longues. Le psautier tout entier doit être récité en deux jours.

La prière comprend les heures habituelles.

Le moine fatigué par une dure journée se lève à minuit

pour l'office nocturne et cet office de la nuit est d'autant plus long que la nuit est plus longue. Au solstice d'été, octave des kalendes de juillet, on ne récite que trente six psaumes coupés d'antiennes, d'hymnes, de lectures et suivis de douze oraisons, mais chaque samedi on ajoute de nouveaux psaumes de façon qu'au solstice d'hiver on arrive à soixante quinze psaumes. Office terrible, d'autant plus terrible que le moine peut se mettre debout, mais n'a pas la permission de s'asseoir.

Les Laudes se récitent à l'aube.

Le travail est interrompu par prime, tierce, sexte, none; les vêpres et les complies précèdent immédiatement le coucher. Chaque office comprend une douzaine de psaumes.

L'unique repas de la journée doit être pris en commun avant ou après l'office de none, selon la saison, c'est-à-dire vers trois heures de l'après-midi. Aucun élément animal n'est autorisé, sauf un peu de poisson les jours de très grandes fêtes. Le moine ne mange jamais de viande, même s'il est malade.

Et pendant les vingt quatre heures qui séparent les repas, il ne peut prendre aucune nourriture, mais seulement un peu d'eau.

Il n'y a qu'une seule messe le matin dite par un religieux prêtre après les laudes de l'aurore. Le dimanche, la messe comporte un sermon, celui-ci semble d'ailleurs court, si nous en croyons les instructions laissées par Colomban, toutefois celles-ci semblent plutôt des plans que des sermons rédigés.

Les offices de l'hiver sont plus longs, ceux de l'été plus courts parce que les travaux de l'été sont plus durs, plus fatigants et plus urgents. Le moine partage donc sa vie entre le travail et l'adoration. Il doit arriver le soir fatigué, rompu, dormir en marchant, fatigué mais non lassé, il doit dormir aussitôt couché, mais ne dormir que jusqu'au moment où le signal de se lever est donné et se lever très promptement, le signal donné.

Ainsi le moine atteindra la perfection. Il vivra sous la discipline d'un seul Père, partagera le sort de tous, apprendra de l'un l'humilité, de l'autre la patience; de celui-ci, le silence, de celui-là, la mansuétude. Il mangera ce qui lui est ordonné; il n'aura que ce qu'on lui donnera; il souffrira l'injure et se taira; il craindra le prieur du mo-

nastère comme un maître et l'aimera comme un père ; il croira que tout ce qui lui est commandé lui est salutaire, il ne jugera pas de l'avis des anciens, mais il obéira et remplira ainsi son seul devoir.

*
**

Le moine peut commettre des fautes, non seulement des péchés capitaux, mais des négligences. Il les confessera devant tous, car la confession et la pénitence délivrent de la mort. Les plus petites fautes doivent être avouées. « Qui parva negligit, paulatim defluit » dit l'Ecclésiaste.

Cette confession aura lieu deux fois par jour, avant l'unique repas et avant le coucher.

Il est certain que Colomban a été le grand apôtre de la confession. Il semble même que c'est lui qui a introduit dans les Gaules l'usage de la confession auriculaire. Colomban a toujours prétendu que son Irlande natale avait reçu le christianisme primitif dans toute sa pureté et l'avait conservé, au contraire des églises gallo-romaines où les usages apostoliques étaient peu à peu tombés en désuétude. Or, en Gaule, la confession était publique et la pénitence publique. Ceux qui étaient retombés dans leurs fautes demeureraient exclus de la communion et formaient aux offices un groupe à part, éloigné et honteux. Le résultat était que personne ne se confessait plus et qu'on communiait rarement et en se contentant d'un acte de repentir plus ou moins parfait. Colomban prétendit par la confession secrète et auriculaire relever l'église mérovingienne. Il n'a pas triomphé de son vivant d'un clergé qui le considérait comme un étranger encombrant, mais il a été le précurseur du relèvement de l'église des Francs.

Pour les moines, la confession restait publique ainsi que la pénitence, mais le moine a d'autres devoirs, encore une fois, que le laïc.

Les pénitences, variées, comportent des coups de fouet, le jeûne au pain et à l'eau et la réclusion, ou seulement la récitation d'un certain nombre de psaumes.

La plus petite pénitence consiste dans six coups de fouet, elle est appliquée au moine qui n'aura pas répondu « Amen » au Bénédicité, à celui qui aura parlé en mangeant sans nécessité pour un autre frère, à celui qui aura frappé la

table de son couteau ou n'aura pas fait le signe de la croix sur sa cuiller, à celui qui a désigné un objet en employant l'adjectif possessif à la première personne « mon livre », « ma cuiller », à celui qui a toussé au commencement d'un psaume, à celui qui ne chante pas bien, à celui qui sourit à l'église, à celui qui ne s'incline pas au *Gloria* ou qui a touché le calice avec ses dents ou qui ne suit pas l'ordre des offices.

Le prêtre qui n'aura pas coupé ses ongles avant de monter à l'autel et le diacre qui n'aura pas fait sa tonsure recevront également six coups. Six coups encore au prêtre et au diacre qui auront laissé errer leurs yeux en offrant le calice ou en servant le sacrifice.

Le moine qui, sortant de sa loge, n'aura pas demandé la bénédiction de l'ancien recevra douze coups.

On recevra cinquante coups si on raconte des fables oiseuses, si on frappe un autre moine, si on parle sans nécessité, si on contredit un ancien.

Le maximum est de deux cents coups de fouet, mais ce maximum n'est appliqué que dans deux cas, au moine qui possède quelque chose en propre sans nécessité, l'objet est en outre confisqué, et au moine qui aura causé avec une femme sans témoin.

La seconde pénitence est le jeûne absolu ; il est de deux jours pour une désobéissance, pour un refus, pour un murmure, pour n'avoir pas demandé pardon ou excuse, pour avoir échangé des injures avec un autre frère, pour un mensonge ou une négligence, de trois jours si, en voyage, on a couché sous un toit où demeurerait aussi une femme.

La troisième pénitence est la réclusion au pain et à l'eau : un an pour celui qui perd une hostie, six mois pour le prêtre qui, par négligence, laisse une hostie se dessécher ou manger par les vers.

On jeûnera au pain et à l'eau, si l'on éprouve de l'antipathie contre quelqu'un, jusqu'au moment où on aura réfréné ce mouvement de la nature : tristesse, colère ou envie. Celui qui, animé de l'esprit de contradiction, met en péril la paix du monastère, sera reclus jusqu'à ce qu'il prenne le parti de se réfugier dans l'humilité.

La récitation d'un certain nombre de psaumes constitue une dernière pénitence : vingt quatre psaumes pour avoir causé à un laïc, douze pour n'avoir pas fermé la porte de

l'église, pour avoir touché l'autel ; cinquante si on arrive en retard à l'office.

Si on laisse gâter de la nourriture ou de la boisson, il faudra rester prosterné, à l'office de la nuit, sans faire aucun mouvement pendant le chant de douze psaumes. Si la quantité perdue dépasse une mesure, on boira de l'eau à la place de cervoise, jusqu'à ce que la perte soit compensée.

Le pénitentiel de Colomban, véritable code pénal, est d'une longueur démesurée et remplit plus de la moitié de la règle.

Et encore Colomban y ajoute un autre pénitentiel applicable aux laïcs et aux clercs séculiers. Les clercs doivent être naturellement, en raison de leur état, punis davantage que les laïcs. Une rixe avec effusion de sang coûte un an de pénitence au clerc et quarante jours aux laïcs.

Celui qui s'est enivré et qui a vomi parce qu'il a trop bu fera quarante jours de pénitence, mais s'il a vomi non parce qu'il a trop bu, mais parce qu'il ne supporte pas le vin, il fera seulement sept jours.

Le commerce avec une femme coûte trois ans à un clerc, cinq ans à un moine ou à un diacre, sept ans à un prêtre, douze ans à un évêque et à condition que l'affaire soit restée ignorée, sinon c'est l'exil.

Le vol d'un cheval, d'un bœuf ou d'une brebis vaut un an de jeûne à un clerc, trois carêmes à un laïc et, si l'on ne peut restituer, trois ans au clerc et un an au laïc.

D'autres vices sont indiqués sur lesquels il vaut mieux jeter un voile, car ils nous donnent une triste idée de la société mérovingienne.

★
★★

C'est justement le triste état de cette société mérovingienne qui poussa Colomban à enfermer ses moines dans une stricte clôture. Le couvent est un ensemble de huttes éparpillées dans une enceinte. Ceux qui veulent vivre en commun, le peuvent, ceux qui préfèrent vivre en ermites le peuvent aussi, mais à condition de paraître aux offices.

Personne ne doit franchir l'enceinte du terrain qui appartient aux moines, ni roi, ni prince, ni laïc, ni clerc séculier, ni même l'évêque.

Les monastères de Colomban sont des monastères

exempts. C'est la règle de tous les monastères bretons et c'est ce qui explique la curieuse intrusion des monastères-évêchés de Dol, de Saint-Brieuc, de Tréguier et de Saint-Pol au milieu des vieux évêchés gallo-romains d'Armorique. L'exemption s'applique non seulement au monastère, mais à toutes les terres qu'il possède, d'où la configuration de l'évêché de Dol qui a des enclaves jusqu'aux environs de Rouen et celles-ci, quoique très éloignées du siège épiscopal armoricain, échappent à la juridiction de l'évêque de Rouen.

Il en est de même en Austrasie. Colomban n'est pas évêque, Jonas ne nous dit même pas s'il était prêtre — il l'était si l'on en croit l'oraison du vieux missel de Bobbio — mais il n'admet pas qu'un évêque mérovingien vienne faire la loi chez lui.

Pour consacrer l'église de Luxeuil, Colomban n'appela pas l'évêque de Besançon, saint Nicet, mais un évêque breton, Aidus, sans doute un de ces errants revêtus du caractère épiscopal semblable à saint Samson ou à saint Pol Aurélien.

Colomban a bien la même prétention que ses compatriotes venus en Armorique : garder sa liberté, la liberté de ses terres vis-à-vis des évêques mérovingiens, d'ailleurs à ses yeux fort indignes, et garder sa liturgie particulière et notamment la tonsure bretonne sur le haut de la tête.

C'est sur une question de liturgie que la querelle éclatera avec les évêques des Gaules, querelle provoquée d'ailleurs par Colomban lui-même dont le caractère est intraitable.

Cette querelle a trait à la célébration de la fête de Pâques. D'après la tradition, Jésus serait mort le jour de la Paraskeuï ou Préparation de la Pâque, le XIV du mois de Nizan, correspondant à la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps.

En Orient, la fête de Pâques était célébrée par les chrétiens le même jour que les Juifs ; en Occident, pour marquer la séparation de l'Eglise et de la Synagogue, Pâques était célébré le vendredi et le dimanche qui suivaient le XIV de Nizan, d'où une longue controverse à laquelle avaient été mêlés, dès 162, Polycarpe de Smyrne et Irénée de Lyon. La fête fut fixée définitivement par le concile de Nicée de 325, au premier dimanche qui suit la pleine lune de l'équinoxe de printemps.

Mais comment déterminer cette pleine lune ? Là encore, on ergota longtemps. Des calculs furent faits, naturellement faux... puisqu'ils furent faits par des mathématiciens. On adopta successivement le cycle d'Anatole, évêque de Laodicée en 276, puis le cycle de Victorin d'Aquitaine en 457, enfin celui de Denys le Petit en 525, qui fixe, par erreur, le début de l'ère chrétienne à l'an 753 de la fondation de Rome, erreur que nous avons conservée.

A Rome donc et en Gaule, Pâques peut osciller entre le XVI et le XXII de Nizan. En Orient entre le XV et le XXI. A Rome, l'équinoxe de printemps peut tomber le 23 mars.

Les Bretons et les Irlandais prétendaient que l'équinoxe ne pouvait pas tomber avant le 25 mars et que Pâques ne pouvait pas se célébrer au delà du vingtième jour de la lune.

En célébrant la Pâque le 23 mars, alors que la vraie équinoxe est le 25, les Romains, disait Colomban, célèbrent la résurrection du Christ avant sa mort, c'est aller contre l'Écriture. En célébrant la Pâque le 22^e jour de la lune, c'est commémorer le Christ le jour où les ténèbres l'emportent sur la lumière, puisque le 22^e jour, la lune se lève après minuit. La limite extrême est le 20^e jour où la lune se lève encore avant minuit. Le Christ qui est toute lumière doit briller jour et nuit. Par conséquent, seuls les Bretons ont raison, il suivent la règle de leurs ancêtres qui leur est venue d'Anatole.

Or, le cycle breton d'Anatole est un faux fabriqué en Irlande ou en Bretagne même et peu d'années avant la naissance de Colomban, mais Colomban ignorait que c'était un faux.

Colomban prétendit imposer son point de vue à l'Église universelle et il écrivit au Pape et quel pape ! Saint Grégoire le Grand. La lettre n'est pas datée, mais elle doit se placer en 591.

« Le catalogue d'Anatole, homme d'une admirable doctrine, a été loué par saint Jérôme lui-même et inséré par Eusèbe de Césarée dans son Histoire ecclésiastique ». Voilà des références.

« Pourquoi donc toi, si sage, dont les lumières parties de ton génie sacré illuminent l'univers, supportes-tu une Pâque ténébreuse ? Je m'étonne, je l'avoue, que cette er-

reur de la Gaule, presque schismatique, n'ait pas été abolie par toi. A moins, je pense, ce que tout de même je ne puis croire, que tu ne l'aies pas corrigée parce que tu l'approuves. Cependant ta prudence peut s'excuser, si ta science se retranche derrière celle de tes prédécesseurs, et surtout si tu te contentes de l'autorité du pape Léon. En une telle question, ne crois pas que l'humilité et le respect empêchent de se tromper. Dans le présent problème, un chien vivant est meilleur qu'un lion (Léon) mort. « *Melior forte est canis vivus in problemate leone mortuo* ». (Ecclés. IX, 4). A moi, homme timide, voyageur plutôt que savant, donne l'appui de ta décision... car, après tant d'auteurs que j'ai lus, l'avis ne me satisfait pas de ces évêques qui disent : « On ne doit pas faire la Pâque avec les Juifs... ».

« Excuse ou condamne ton Victorin, sachant, si tu le loues, qu'il y aura contradiction entre toi et saint Jérôme qui, au contraire, loue l'admirable Anatole ; celui qui suit l'un, ne peut recevoir l'autre. Que ta vigilance prenne garde de ne pas être en contradiction avec saint Jérôme, car entre toi et lui, nous n'hésiterions pas. Epargne à notre faiblesse le scandale d'être en dissentiment avec toi. Simplement, je t'avouerai que celui qui s'élèverait contre l'autorité de saint Jérôme serait considéré comme hérétique dans les églises d'Occident (Irlande). Mes compatriotes, par dessus toutes choses, accordent leur foi insoupçonnable aux divines Ecritures. Cela suffit pour la Pâque.

« Au reste, que penses-tu de ces évêques, je te le demande, qui sont ordonnés contre les canons ? simoniaques ? Peut-on communiquer avec eux ? Parce que, ce qui est plus grave, beaucoup, dans cette province, sont indignes : il y en a qui ont violé le diaconat et qui sont élus évêques. Il y en a qui ont été adultères après le diaconat, qui ont acheté leur charge et ils se dressent contre des moines qui, par désir de Dieu et de la vie parfaite, ont quitté le lieu de leur première ferveur et ont fui dans le désert ».

Et Colomban termine sa lettre par des paroles plus douces : « J'ai lu ton livre du Pastoral, bref de style, prolix de doctrine, plein de mystère, j'avoue que cet ouvrage est plus doux que le miel. Je te prie de m'envoyer ton ouvrage sur Ezéchiel et ton exposition du Cantique des Cantiques. Applique-toi maintenant à éclaircir les obscurités de Zacharie et tout l'aveuglement occidental te

rendra grâce. Je t'importune et je te demande beaucoup de choses, mais tu sais qu'on ne demande beaucoup qu'à ceux qui ont beaucoup... Au surplus, je te recommande les miens... mais si tu me réponds comme ton Candide (légal en Gaule), qu'on ne peut pas changer au sujet de la Pâque ce qui a été autrefois établi, sache que cette antique institution n'est qu'une vieille erreur et que la vérité est encore plus ancienne ».

Nous ne savons si Grégoire le Grand reçut la lettre, il n'y a aucune allusion à cette affaire dans la correspondance du pape. Colomban, en tout cas, n'en fit qu'à sa tête et il provoqua un scandale en célébrant la Pâque de 603, le 31 mars, jour de la pleine lune, le même jour que les Juifs.

Les évêques des Gaules qui devaient se réunir en synode dans la capitale de la Bourgogne, Chalon-sur-Saône, le prièrent de venir. Colomban ne répondit pas à la convocation, mais il écrivit d'abord au métropolitain des Gaules, l'évêque Arigius de Lyon, lettre que nous n'avons plus, pour expliquer son abstention.

Puis, lorsque le Synode fut réuni, il écrivit aux membres de cette assemblée une lettre collective pour expliquer son point de vue. Il félicite les évêques de s'être réunis, ils feraient bien de se réunir plus souvent pour le bien de leur troupeau, puisque les saints canons leur prescrivent de se réunir deux fois par an, que ne le font-ils pas ?

« Que chacun des membres de l'assemblée recherche si l'on peut reconnaître en lui un vrai disciple de Jésus-Christ. Je touche légèrement cela en passant, mais si vous prétendez nous enseigner comme des inférieurs, ayez dans vos œuvres et dans votre bouche, cette voix du vrai Pasteur que les brebis reconnaissent, car elles n'écoutent pas la voix des étrangers, mais elles fuient celui dont elles ne reconnaissent pas la voix, à moins que cette voix ne concorde avec celle du vrai Pasteur ».

« Quand il y a quelque divergence de traditions, comme dans le cas de la Pâque, les humbles ne peuvent contester : telle n'est point, dit l'Apôtre, la coutume de l'Eglise... mais il cherchent où est la vérité... Et bien, ô mes pères, ô mes frères bien-aimés, cherchons ensemble, je vous prie, et voyons quelle tradition est la plus vraie, ou la vôtre ou celle de vos frères d'Occident... Toutes les Eglises de tout

l'Occident n'admettent pas que la Résurrection puisse se célébrer avant la Passion, c'est-à-dire avant l'équinoxe, ni que l'on excède le vingtième jour, que l'on puisse faire le sacrement du Nouveau Testament sous l'autorité de l'Ancien Testament ».

Toutefois, contrairement à la lettre au Pape, Colomban s'humilie dans la dernière partie, il plaide : « Vous, mes Pères, voyez ce que vous ferez à l'égard de pauvres vétérans et de vieux étrangers, comme je le pense, il vaut mieux pour vous les reconforter que les troubler... Que si vous jugez bon de me chasser du désert où je suis venu me fixer pour mon Seigneur Jésus-Christ, d'au-delà de la mer, je m'appliquerai cette parole prophétique : « Si c'est à cause de moi que cette tempête est sur vous, enlevez-moi et mettez-moi à la mer, afin de retrouver le repos » (Jonas).

Colomban demande qu'on le laisse vivre dans son désert, selon les usages de son pays, en étranger, dans la solitude, près de la tombe des dix-sept frères qu'il a déjà ensevelis.

Mais il termine tout de même par une leçon :

« Afin que nous nous aimions les uns les autres d'une charité non feinte, considérons les préceptes de notre Seigneur Jésus-Christ et hâtons-nous de les observer, afin que par sa doctrine, dans un élan inouï de ferveur, l'Eglise se hâte vers les choses célestes. Que sa grâce gratuite nous donne de détester le monde, de l'aimer, de le rechercher Lui seul, avec le Père et le Saint-Esprit, à qui soit toute gloire dans les siècles des siècles. Amen. Mes Pères, priez pour nous, comme nous le faisons, quoique vils, tous les jours pour vous, et ne veuillez pas croire que nous sommes éloignés de vous. Nous sommes, en effet, les membres d'un même corps, Gaulois, Bretons ou Ibères, dans la connaissance de la foi et dans l'amour du Fils de Dieu et hâtons-nous de parvenir à l'état de l'homme parfait, à la mesure de l'âge, à la plénitude selon laquelle le Christ doit être formé en nous. En Jésus donc, aimons-nous, louons-nous, corrigeons-nous les uns les autres, visitons-nous, prions les uns pour les autres, pour régner tous ensemble et nous réjouir ensemble ».

Les évêques ne se prononcèrent pas. Colomban n'était pas venu au Synode, on ne parla pas de lui. Devant ce silence dédaigneux, le fougueux moine ne se tint pas pour battu. Il écrivit au Pape, successeur de Grégoire le Grand,

à Sabinien sans doute, quoique quelques historiens opinent pour Boniface IV. La lettre est plus courte que celle adressée à Grégoire et Colomban, invoquant la mémoire de saint Anicet et de saint Polycarpe, demande simplement qu'on lui laisse pratiquer les usages qu'il aime et révère, parce que ce sont les usages de ces ancêtres, mais que sans doute les Gaulois ont de bonnes raisons de repousser. Ainsi Colomban finit par où il aurait dû commencer.

L'Eglise gallo-mérovingienne pour laquelle Colomban avait tant de mépris s'était, en somme, montrée fort indulgente. On laissait au terrible moine étranger toute liberté pourvu qu'il ne cherchât pas à convertir les autres.

★ ★

Le pouvoir séculier allait avoir moins de patience. La reine Brunehaut gouvernait alors l'Austrasie. La princesse tolédane fut une magnifique souveraine, la seule souveraine digne de ce nom en ces temps barbares. Romaine d'éducation, de goût, instruite plus qu'aucun homme de son temps, protectrice des poètes, elle fut infiniment au-dessus de son entourage. Elle avait essayé de refaire le monde romain sur les ruines de la barbarie, et surtout de rétablir la notion d'Etat. Elle se heurta aussi bien aux Francs qu'à Colomban. Aussi sa mémoire a-t-elle été honnie par les chroniqueurs mérovingiens, par le pseudo-Frédégaire et tout naturellement par Jonas, biographe de saint Colomban. Celui-ci la charge terriblement et la légende qui attribue à la grande et noble reine tant de méfaits a duré jusqu'à nos jours. Et cependant, dans la vieille Austrasie tant de fois meurtrie, la reconnaissance populaire a fait honte aux historiens : toutes les routes romaines du pays sont appelées voies de Brunehaut ou chemins de la Reine. Toutes les ruines mal définies sont des châteaux de Brunehaut. C'est que la Tolédane s'était efforcée de remettre en état les communications et d'assurer pour un commerce bienfaisant la police des routes.

Colomban ayant eu maille à partir avec Brunehaut pour s'être mêlé de politique, résolut d'aller trouver le roi Thierry dans sa villa d'Epoisses, près de Semur. Il y arriva fort tard et refusa d'entrer dans la villa durant la nuit pour respecter sa règle qui défendait à un moine de se trouver

de nuit sous le même toit qu'une femme. Thierry, informé de sa venue, lui fit porter un copieux repas. Colomban en apercevant la table royale entra en fureur : « Il est écrit, dit-il, que le Seigneur repousse les présents des impies », et il cassa toute la vaisselle.

Le lendemain pourtant, Thierry se montra bienveillant pour le casseur d'assiettes et leva l'interdit qu'il avait posé sur le couvent. Mais, les plaintes continuaient à pleuvoir à la cour contre le moine intransigeant. Thierry résolut de se rendre compte par lui-même. On accusait Colomban de refuser l'hospitalité aux laïcs. Thierry arriva à Luxeuil et Colomban déclara qu'il avait une hôtellerie, mais qu'effectivement il interdisait à tout laïc de franchir la clôture. Thierry y entra néanmoins et pénétra jusque dans le réfectoire des moines. Fureur de Colomban : « Tu oses violer ce qui jusqu'à ce jour a été soumis à la rigueur de nos règles, eh ! bien, je repousse tes dons et tes subsides ; saches que ton trône s'écroulera et que tu périras, toi et ta race ».

Thierry répondit calmement : « Tu espères sans doute que je te donnerai la couronne du martyre ; non, je ne suis pas assez fou pour perpétrer un si grand crime. Puisque tu t'obstines à ne pas accepter les usages de chez nous, il sera plus équitable de te renvoyer dans ta patrie ».

En somme, la réponse de Thierry contre laquelle se sont insurgés tous les biographes du saint, était logique. Thierry ne persécute pas Colomban, il prend simplement un légitime arrêté d'expulsion contre un métèque encombrant.

En fait, Thierry se contente d'abord de faire conduire Colomban à Besançon, en liberté surveillée, mais le saint s'échappa et revint à Luxeuil. Cette fois, le roi résolut de se débarrasser du moine et donna l'ordre de le faire conduire, sous bonne escorte, dans un port. Les Irlandais pouvaient l'accompagner, les moines d'origine gallo-mérovingienne devaient rester à Luxeuil, car Thierry n'avait nullement envie de voir se dépeupler ce lieu de prières.

Colomban fut conduit à travers la Bourgogne vers l'Ouest, mais comme il suscita des troubles sur son passage, on l'embarqua à Nevers, sur la Loire, pour le conduire à Nantes. On l'autorisa à s'arrêter à Tours pour y visiter le tombeau de saint Martin. Invité à dîner par l'évêque Léopacharius il fit scandale à table. Comme l'évêque lui deman-

dait les causes de son voyage : « C'est ce chien de Thierry qui m'a séparé de mes frères », répondit-il. Le leude Chrodoald qui assistait au repas lui fit doucement reproche de son épithète : « Vaut mieux, dit-il, boire de l'eau que de l'absinthe ». Furieux, Colomban se tourna vers lui : « Je vois que tu veux demeurer fidèle à ton roi, eh ! bien, je ne pouvais espérer de meilleur messenger. Va donc vers lui et dis-lui qu'avant trois ans, lui et ses enfants auront disparu et que la colère du Seigneur aura extirpé sa famille jusque dans ses racines les plus profondes.

— Et pourquoi, lui dit Chrodoald, homme de Dieu, prononces-tu de tels propos ?

— C'est que je ne puis passer sous silence ce que Dieu m'a confié ».

Léopacharius se hâta de presser le voyage de son invité et Colomban arriva à Nantes où il fut l'hôte de l'évêque Euphronius et du comte Theudoald, en attendant qu'on trouvât un vaisseau pour l'emmener en Grande Bretagne. C'est là qu'il écrivit une lettre à ses moines de Luxeuil où il fixe ses méthodes de direction.

« La paix soit avec vous, comme dit le Seigneur à ses disciples, que soit sur vous le salut et l'éternelle charité ». Colomban s'inquiète de laisser seuls ses disciples : « Nous ne combattons pas pour des choses caduques mais pour le royaume des Cieux ; ne croyez pas que ce sont les hommes par eux-mêmes qui vous persécutent, mais que ce sont les démons qui sont en eux qui envient vos biens, contre eux prenez les armes de Dieu et faites-vous un chemin vers le ciel... Ce qui nous atteint aujourd'hui n'est pas nouveau, nous l'avons prêché tous les jours. Autrefois, un certain philosophe, plus sage que les autres, a été jeté en prison pour avoir dit, contre l'opinion de tous, que Dieu était unique. Les Evangiles sont pleins de cette affaire, ils nous le disent : c'est la vérité même de l'Evangile, que les disciples doivent suivre le Christ crucifié avec leurs propres croix. C'est le grand exemple qui nous a été montré, c'est le grand sacrement qui nous a été révélé : le fils de Dieu est monté volontairement, comme un coupable, sur la croix, nous laissant l'exemple, afin que nous suivions ses traces... Vous voyez de grands périls, vous connaissez la cause de la guerre, la grandeur de la gloire, ne méconnaissez pas la force de l'ennemi, ni la liberté de votre choix... Si on ôte

l'ennemi, on ôte la bataille ; si on ôte la bataille, on ôte la couronne ; si les choses sont ce qu'elles sont, la vertu, la vigilance, la ferveur, la patience, la fidélité, la sagesse, la stabilité, la prudence sont nécessaires ; sinon c'est le désastre. Et j'ajouterais : enlevez la liberté, vous enlevez la dignité ».

Il demande à ses religieux d'éviter toute dispute sur les divergences liturgiques ; il leur demande de n'avoir qu'un cœur et qu'une âme ; sans cela, il vaudrait mieux se séparer. C'est parce qu'il a voulu être utile à tout le monde, qu'il a cru en tout le monde, qu'il a été terrassé. Que ses disciples soient moins imprudents.

Il est las, incertain de ce qu'il doit faire, il aurait voulu prêcher l'évangile à des nations, mais ce qu'on lui a dit de leur paresse lui a presque enlevé tout courage.

« Tandis que j'écris, un messager survient pour me dire que le navire est prêt où je dois être conduit dans mon pays, mais si je fuis, quel gardien vous défendra ? Car on paraît vouloir que je fuie. Si je suis jeté dans la mer comme Jonas, qui en hébreu veut dire Colombe, priez afin qu'un poisson rende votre Jonas à la terre désirée. Mais déjà ma lettre atteint la fin du parchemin... L'amour ne connaît pas l'ordre, voilà pourquoi ma lettre est confuse. Je voulais tout vous dire en bref, et je n'ai pas pu tout vous dire... Restez où vous êtes si les lieux vous plaisent, et que Dieu bâtisse là avec vous, croissez par sa bénédiction en mille et en mille. Priez pour moi, mes chères entrailles, afin que je vive en Dieu ».

Le Jonas n'eut pas à être rejeté par le poisson. Le vaisseau voguait par un vent favorable, mais, à l'embouchure de la Loire, la marée le jeta sur un bas-fonds. Pendant trois jours, on tenta de le déséchouer et le patron déclara qu'il ne voulait plus transporter ces maudits Irlandais dont la mer ne voulait pas. On les débarqua sur la côte déserte.

Le biographe du saint considéra le fait comme un miracle. Dieu ne veut pas que Colomban quitte la Gaule.

Ces événements se passaient la quatorzième année du règne de Thierry, donc en 608 ou 609. Jonas nous dit qu'il y avait vingt ans que Colomban était en Gaule, son arrivée aurait donc eu lieu vers 588, mais la chronologie de Jonas est peu sûre, il confond notamment les noms des rois et les règnes, assure que la terre de Luxeuil aurait

été donnée à Colomban par le roi de Burgondie Sigebert II qui ne fut jamais roi de Burgondie et qui mourut en 575, ce que fait justement remarquer l'abbé Eug. Martin; toutefois la plupart des historiens admettent les environs de 590 pour l'arrivée en Gaule de Colomban. Cette date nous paraît trop tardive, car à ce moment Luxeuil avait déjà des filles et, avant Luxeuil, Colomban avait fondé Annegray. Il a dû quitter l'Irlande avant 585, peut-être vers 580.

★★

Se dirigeant vers la Neustrie, Colomban arriva dans le diocèse de Meaux, il y fut reçu chez le leude Hagneric dont la fille Fara va fonder, à l'instigation de Colomban, l'abbaye d'Ivoiry (aujourd'hui Faremoutiers), puis chez le leude Authaire. Authaire avait trois fils : l'un Adon fonda l'abbaye de Jouarre dont la crypte est une des quatre plus vieilles églises de France, un autre, Dadon, plus connu sous le nom de saint Ouen, futur évêque de Rouen, fonda l'abbaye de Rebais près de Coulommiers.

C'est dans cette région qu'un certain nombre de moines de Luxeuil vinrent rejoindre Colomban qui se trouva alors à la tête d'un monastère ambulante, de *gyrovagantes*, forme bien connue de l'émigration bretonne. La caravane gagna Mayence où l'évêque Lésio procura des vivres ; puis on remonta le Rhin. Aux environs de Bâle, l'un des moines, Urcisin, s'arrêta et se construisit un ermitage qui devint le monastère, puis la ville de Saint-Ursanne. On pénétrait alors en pays païen. Colomban s'enfonça profondément dans le pays alpin et gagna le Vorarlberg. C'est là qu'il établit sa quatrième fondation personnelle, l'abbaye de Bregenz, abbaye aussi vaste que Luxeuil. C'est à Bregenz que Colomban écrit les petits poèmes qui circulent sous son nom.

Le plus célèbre est le poème à Fidelius composé en vers adoniques de deux pieds et de cinq syllabes dont Colomban explique le mouvement : « Si tu veux composer de ces vers, que toujours un dactyle soit suivi d'un trochée et il te sera permis de remplacer par une longue la syllabe brève de la fin ».

« Comme les champs arides se réjouissent des pluies apportées par le vent du Sud, ainsi tes lettres envoyées fréquemment réjouiront nos esprits... »

Il décrit ensuite les ravages de l'or.

« Le désir immodéré de l'or a engendré des crimes multiples ; la table des déesses a été troublée par une petite charge d'or et un litige entre trois d'entre elles est sorti de là. Par lui, la jeunesse doriennne a dépeuplé l'opulent royaume des Troyens... Souvent une femme chaste perd par l'or sa pudeur. Elle n'a pas résisté à la pluie d'or d'un Jupiter... Une épouse perfide a vendu pour de l'or Amphiraüs. Achille a vendu pour de l'or le corps d'Hector. Et l'on dit que les portes noires de l'Enfer s'ouvrent devant un rameau d'or... Je te prie, mon noble frère, de laisser au quémendeur les vains soucis... N'engraisse pas d'épaisse farine les coursiers vifs, n'accumule pas le gain sur le gain et n'ajoute par un denier aux deniers. Pourquoi te rendre complice du pervers en recevant ses présents ? Le Christ hait les présents de l'homme inique... Ces vers te paraissent nouveaux... cependant une célèbre poétesse des Troyens du nom de Sappho avait coutume, par ces vers, de composer de doux poèmes... »

Colomban ne demeura pas longtemps dans sa nouvelle abbaye de Bregenz. Après avoir projeté la fondation d'un monastère à Mehrerau, projet qui ne sera réalisé que cent ans plus tard par les Bénédictins, il résolut de passer en Italie. Il demanda à Gall de l'accompagner. Gall refusa. Furieux, Colomban le mit en interdit : « Je t'avertis de n'avoir plus jamais la présomption de célébrer la messe tant que je vivrai dans ce monde terrestre ». Gall se retira dans un ermitage qui donna naissance à la ville de Saint-Gall. Colomban gagna Milan. Il y était à peine qu'il reçut une lettre d'Agrippinus, évêque de Côme, qui lui conseillait de ne pas aller à Rome parce que le pape Boniface IV favorisait l'hérésie en se taisant sur certaines agitations ariennes.

Au fond, on demandait à Colomban, célèbre pour son audace, de secouer le Souverain Pontife. Sans approfondir le bien fondé d'une querelle qui durait depuis le pape Vigile, c'est-à-dire depuis plus d'un demi siècle, Colomban s'empessa d'écrire à Boniface IV et de quel style !

« Le plus humble au plus haut, au plus grand, le campagnard au citadin, le petit parleur au plus éloquent, le dernier au premier, l'étranger à l'indigène, le petit pauvre

au très puissant, le rare oiseau Palombe ose écrire au Père Boniface.

« Veillez parce que la mer est en furie...

« Veillez parce que l'eau est déjà entrée dans la barque de l'Eglise, et que la barque est en péril. Nous sommes les disciples de saint Pierre et de saint Paul et de tous les disciples qui ont écrit, par l'Esprit saint, le divin canon. Les Irlandais, ultimes habitants du monde, n'ont rien reçu en dehors de la doctrine évangélique et apostolique : il n'y a chez nous aucun Juif, aucun hérétique, aucun schismatique ; mais la foi catholique, telle qu'elle a été reçue chez nous de vous, successeurs des saints Apôtres, a été conservée, sans mélange.

« Le monde déjà décline, le Prince des pasteurs approche, prends garde qu'il ne te trouve négligent... Veille, je te prie, ô pape, veille ; je te le dis de nouveau : veille, parce que Vigile n'a pas bien veillé... La cause de tout le mal, ce fut une aveugle sécurité...

« Pour ne pas manquer à l'honneur apostolique, confirme la foi apostolique, confirme-la par ton témoignage, fortifie-la par un écrit, renforce-la par un synode ; et personne ne pourra te résister en droit.

« C'est votre faute si vous avez dévié de la vraie foi... justement vos enfants vous résistent, justement ils ne communiquent plus avec vous, jusqu'à ce que la mémoire des impies ait été flétrie et livrée à l'oubli. Si ce que l'on dit est plus certain que fabuleux, vos fils se trouvent à la tête et vous à la queue ; ce m'est une grande douleur de vous le dire : ceux-là seront vos juges qui ont gardé la foi catholique, quels qu'ils soient, même s'ils paraissent être vos enfants.

...Nous, Irlandais, comme je vous l'ai dit auparavant, nous sommes attachés à la Chaire de saint Pierre ; Rome est grande et connue, il est vrai ; mais chez nous, c'est par cette Chaire seule, qu'elle est grande et renommée. Quoique le nom de la cité jadis fondée, honneur de l'Ausonie, se soit répandu sous tous les climats, sur tout le monde, par une trop grande faveur des nations, c'est seulement depuis que Dieu a daigné se faire le fils de Dieu, que le nom de Rome est parvenu jusqu'à nous... Rome est à la tête des Eglises du monde et il ne lui a manqué que d'être le lieu de la résurrection du Christ.

« Par conséquent, de même que votre honneur est grand à cause de la dignité de votre chaire, de même il est nécessaire que vos soins soient grands pour que cette dignité ne soit perdue par quelque perversité. Enfin le pouvoir vous appartiendra, tant que votre raison demeurera droite. Celui-là, en effet, est le vrai portier du royaume des Cieux qui, par la vraie doctrine, ouvre aux dignes et ferme aux indignes... Bien que cela soit connu de tous et que personne n'ignore comment notre Sauveur a confié à saint Pierre les clefs du royaume des Cieux, ce qui vous fait peut-être revendiquer au-dessus des autres je ne sais quel privilège de grande autorité et de puissance dans les choses divines, sachez que votre puissance sera moins grande auprès de Dieu, si même vous pensez cela dans votre cœur ».

Cette lettre fut le dernier grand acte de Colomban dans les affaires de l'Eglise. Une autre joie devait lui être réservée encore. Le roi des Lombards dont il avait tenté la conversion, lui offrit un domaine en ruines dans la vallée de la Trébie. Il y éleva le plus grand et le plus célèbre de ses monastères, celui de Bobbio, dont Gerbert, le constructeur de l'Europe médiévale, sera abbé au X^e siècle avant de monter sur le trône pontifical. C'est là, à Bobbio, que Colomban déposa les documents rapportés d'Irlande. On y suivit longtemps la liturgie irlandaise comme la montre le vieil antiphonaire de Bangor, aujourd'hui à l'Ambrosienne, mais provenant de Bobbio.

Colomban s'y éteignit un an après la fondation, le 23 novembre 615. Il avait, selon les uns, soixante quinze ans. Dans la poésie à Fidelius, il déclare qu'il a vécu « trois fois six Olympiades », il avait donc soixante douze ans quand, à Bregenz, il écrivit ces vers. D'autres pensent que le mot « Olympiade » avait pour les gens de cette époque le sens de « lustre ». Ce qui donnerait à Colomban quatre vingt dix ans, quatre vingt treize ans à sa mort.

La date du jour varie. Sa fête est célébrée le 23 à Bobbio et à Tortone, le 24 à Bregenz, à Saint-Gall, à Mehrerau, à Plaisance, le 26 dans le diocèse de Saint-Dié, le 27 dans ceux de Besançon et de Toul (Nancy) mais le 21 à San-Colomban dans le diocèse de Lodi et à Saint-Coulomb, la seule paroisse du diocèse de Rennes qui lui soit dédiée.

Avant de mourir, saint Colomban avait fait envoyer son

bâton pastoral à son disciple et parent saint Gall, montrant ainsi qu'il pardonnait au vieil ermite sa défection.

★ ★

La règle de Colomban, malgré sa dureté, se propagea rapidement. Dès 590, Léobard, compagnon de Colomban, fondait Marmoutier, la magnifique abbaye de la plaine d'Alsace, l'une des plus riches de l'Occident. Vers 620, le comte Romaric et son ami Amé, l'un et l'autre disciples d'Eustase, successeur de Colomban à Luxeuil, fondaient, dans une solitude des Vosges, l'abbaye du Mont Abend, aujourd'hui Remiremont (Romarici mons), abbaye double d'hommes et de femmes. Les femmes restèrent à Remiremont, les hommes émigrèrent à Chaumouzey en 1091.

Vers 660, il y avait trop de moines à Luxeuil. Ils étaient plus de 600, un certain nombre d'entre eux passèrent en Suisse pour établir l'énorme abbaye de Grandval.

C'est à Luxeuil et à Jouarre que la reine Bathilde demanda le fondateur de Corbie et l'abbesse de Chelles. Ce sont des moines de Luxeuil que Berchaire qui bâtit Montier-en-Der au diocèse de Châlons et Hautevillers au diocèse de Reims, Valéry et Waldelène, fondateurs de Leuconaus (Saint-Valéry-sur-Somme), Bertin, fondateur de Sithiu (Saint-Bertin), Amand, fondateur d'Elnone (Saint-Amand-sur-Scarpe), Ebertramme, abbé de Saint-Quentin. Leudin-Bodon, évêque de Toul qui fonda Bonmoûtiers, Aichar, évêque de Tournay, Omer, évêque de Théroouanne, Momolin, évêque de Noyon, sont des moines de Luxeuil.

Eloi, le futur évêque de Noyon, établit avec la règle de Colomban le monastère de Solignac au diocèse de Limoges et c'est un moine de Solignac qui fut appelé par le roi Sigebert pour mettre en route les célèbres abbayes unies de Malmédy et de Stavelot.

Le comte Wandrille et Philibert, fondateur de Jumièges, furent des moines colombaniens de Rebais.

A l'exemple de Colomban, d'autres Irlandais ou Bretons vont venir s'établir en France, tels Déodat qui créa, en 669, dans l'impénétrable Val de Galilée, au cœur des Vosges, l'abbaye de Jointures (aujourd'hui Saint-Dié), Rouin, fondateur de Beaulieu en Argonne, le Breton Baudry, fondateur de Montfaucon d'Argonne, Tuban, fondateur d'Honau,

près de Strasbourg, Alto, fondateur d'Altomünster, et Virgile, fondateur de Saint-Pierre de Salzbourg. Arbogast, évêque de Strasbourg et apôtre de l'Alsace, est également Breton.

Enfin, la règle colombanienne fut certainement suivie à Mettlach, établie en 695 à Reichenau, fondée par l'Irlandais Pirmin. Saint Arnoult, l'ancêtre des Carolingiens, après avoir été évêque de Metz, mourut dans une affreuse pénitence à Remiremont.

Avec le temps, quand les mœurs se policèrent, la règle de Colomban ne put survivre. Plusieurs abbayes se transformèrent en collégiales. Remiremont, par exemple, devint un chapitre de dames nobles dont les hôtels solennels et somptueux font aujourd'hui le plus bel ornement de la petite ville. Ces chanoinesses ne suivirent plus aucune règle et, au XII^e siècle, elles composèrent une « cour d'amour » analogue à la carte du Tendre des dames de l'hôtel de Rambouillet et qui n'a rien à voir avec l'amour divin. L'abbesse faisait porter devant elle, aux processions, une crosse et une épée nue pour bien montrer qu'elle ne relevait de personne, sauf du Pape et de l'Empereur.

Saint-Dié devint également une collégiale de chanoines et les chanoines-comtes de Saint-Dié exigèrent que leur prévôt fût toujours un évêque *in partibus*. Quand, en 1777, le roi de France, après s'être emparé de la Lorraine, divisa en trois l'immense diocèse de Toul, le plus vaste de la Chrétienté, il n'eût qu'à confirmer dans leur caractère épiscopal, le primat de la collégiale Saint-Georges de Nancy et le prévôt des chanoines-comtes de Saint-Dié.

Le caractère bizarre de ces couvents bretons est marqué par la situation du prévôt de Montfaucon. Sa collégiale se trouve dans le diocèse de Reims, dont il est le fidèle. Mais il est archidiaacre d'un des quatre archidiaconés de Verdun, celui de l'Argonne. Par ailleurs, comme souverain, le prévôt de Montfaucon est prince de l'Empire, mais il relève du Roi de France.

En tous cas, toutes les abbayes bretonnes sont exemptes et elles défendent avec acharnement leur exemption.

Les abbayes devenues collégiales furent si nombreuses que l'archevêque de Metz, saint Chrodegang, célèbre pour avoir introduit dans les Gaules la liturgie et le plain chant

romains, dut, vers 750, écrire pour elles une « *regula canonicorum* » qui eut une longue fortune.

En 817, le concile d'Aix-la-Chapelle, réuni par Louis le Débonnaire, ordonna à toutes les abbayes de l'Empire de prendre la règle bénédictine. La plupart résistèrent au moins jusqu'au X^e siècle. L'abbaye royale de Saint-Arnould de Metz, tombeau des Carolingiens, ne devint bénédictine qu'en 942 et Saint-Vannes de Verdun, berceau de la réforme moderne de l'ordre, qu'en 951.

Au point de vue matériel, le mouvement monastique breton a été l'origine du peuplement de vastes contrées que les invasions barbares avaient réduites à l'état de déserts. Les abbayes ont donné naissance à des villes importantes : Luxeuil, Remiremont, Epinal, Saint-Dié, Saint-Gall, Saint-Ursanne, Saint-Omer. Les solitudes se sont peuplées, mais d'après le mode de dispersion. Les Vosges, avec leurs hameaux et leurs fermes éparpillées, tranchent sur la Lorraine et sur l'Alsace aux maisons serrées autour du clocher et aux champs ouverts. Elles sont un morceau de bocage égaré dans l'Est. Il y aurait une curieuse étude de géographie humaine comparée à faire entre les Vosges et l'Argonne d'un part, la Bretagne de l'autre, au point de vue du peuplement et de l'exploitation au sol.

Au point de vue spirituel, Colomban est l'apôtre de la confession. Ses disciples, missionnaires errants, parvinrent à l'imposer... En 650, le concile de Chalon, la déclare « utile à tous ». Le jour n'est pas loin où la confession auriculaire sera rendue obligatoire. C'est essentiellement l'œuvre de Colomban et des siens.

Cependant, quels que soient les résultats de son apostolat, il faut bien avouer que sa règle était inhumaine, elle avait germé dans un cerveau barbare. La règle bénédictine est, au contraire, humaine, romaine, classique.

Colomban est tellement austère, il a tellement peur de la *gula*, que la nourriture est notoirement insuffisante. Benoît permet le poisson chaque jour et la viande pour les malades.

Colomban punit tout de suite et terriblement, il ne tient aucun compte de la dignité humaine, il frappe avec le bâton. Benoît prescrit deux avertissements au moins avant la condamnation et les peines corporelles sont réservées aux tout jeunes gens et aux pécheurs endurcis.

Chez Colomban, l'abbé est un maître absolu à qui on doit une soumission entière, même aux ordres les plus absurdes. Benoît déclare que l'abbé n'est que le « primus inter pares » et qu'il ne peut infliger de peine grave sans l'avis de son chapitre.

La règle de Colomban est confuse, celle de Benoît, avec ses soixante-treize articles, est nette, précise, juridique et suit le moine dans tous les actes de sa vie. Elle prévoit tout.

Colomban est trop mystique, il ordonne des prières interminables, jusqu'à la lassitude. Benoît est plus humble, plus pratique.

Faite pour un temps barbare, la règle de Colomban devait succomber devant la renaissance carolingienne qui ramenait sur le *limes* rhénan la sagesse romaine et, pour tout dire, le mot par quoi Rome, même dissolue, même mourante, s'était fait aimer dans ces régions, le mot magique qui illumine le monogramme bénédictin et auquel ici-bas, dans l'ordre spirituel et dans l'ordre matériel, nous aspirons tous : PAX.

Marcel GROSIDIER DE MATONS,
Docteur ès-lettres,
Professeur agrégé de l'Université.

LE VANDALISME EN BRETAGNE

INTRODUCTION. — Georges Pillement, dans un livre récent (1), passe en revue le *saccage* des monuments et des sites de la France. Il nous entraîne, tour à tour, à Lyon, à Marseille, en Avignon, à Toulouse, au Mans, à Paris. Il ne parle pas de la Bretagne.

Oserai-je intituler cette causerie, en calquant mon titre sur le sien : *Saccage de la Bretagne* ?

M. Léon Le Berre m'a suggéré un autre titre plus barrésien : La grande pitié des monuments et des sites bretons.

Grande pitié, en effet, que de voir tant de beauté irrémédiablement perdue : beauté des costumes et des coiffes... beauté du mobilier de chêne, de merisier, de châtaignier

(1) Paris, Grasset, 1943, in-12° de 279 p.